

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR JAMES LANE, Rue Saint Paul, No. 20. Près du Nouveau Marché. M. BIBAUD, Rédacteur.

CONDITIONS.

Le Prix de la Souscription est de Vingt Schelins par année, lorsque le Papier est livré à Montréal, ou envoyé à la Campagne par occasion; et de Vingt Schelins et les frais, lorsqu'il est envoyé par la Poste, payables de Six Mois en Six Mois, et d'avance. Ceux qui veulent discontinuer de souscrire sont obligés d'en donner avis un mois avant leur date échue et de payer en même temps leurs arriérages, autrement ils sont censés continuer à souscrire pour les six mois suivants.

PRIX DES AVERTISSEMENTS.

Six lignes et au-dessous, première insertion, 2s. 6d.—et chaque suivante, 7d. Dix lignes et au-dessous, 3s. 4d.—et chaque suivante, 10d. Au-dessus de dix lignes, 4d. par ligne, et chaque suivante, 1d. Les avertissements non accompagnés d'ordres écrits, seront insérés jusqu'à ce qu'ils soient contremandés, et débités en conséquence.

AGENTS POUR LE SPECTATEUR CANADIEN.

- MR. JOSEPH TARDIF, — Québec. ISAAC VALENTINE, ECUYER, — Trois-Rivières. A. GAGNON, ECUYER, — Rivière du Loup. MR. L. LAFRENIERE, — Maskinongé. H. OLIVIER, ECUYER, — Berthier. MR. ROBERT LECAVALIER, — L'Assomption. MR. AUGUSTIN VERVAIS, — Terrebonne. MR. J. B. LAVIOLETTE, — St. Eustache. MR. J. HUBERT LACROIX, — Laprairie. MAJOR WEILBRENNER, — Boucherville. MR. LOUIS G. LABADIE, — Verchères. JOSEPH DEMERS, ECUYER, — Chambly. BENJAMIN CHERRIER, ECUYER, — St. Denis. MR. H. ST. GERMAIN, — Kingston. (H. CANADA.)

Société d'Agriculture de Montréal.

LES prix suivants pour le FROMAGE seront adjugés et payés, le 1er JUIIN de SEPTEMBRE prochain, à l'exhibition générale de BESTIAUX pour ce district, à tenir alors, savoir: A la personne qui produira les six meilleurs Fromages, aucun ne pesant moins de 25lbs. faits sur sa propre terre, dans ce district, \$12. A la personne qui produira les six meilleurs Fromages ensuite, ditto ditto ditto, \$9. A la personne qui produira les six meilleurs Fromages ensuite, ditto ditto ditto, \$6. Les prix offerts pour la présente année pour les BŒUFS ENGRAISSÉS qui doivent être montrés le 1er JUIIN de MAI prochain, seront adjugés, et pour ceux qui pourront avoir été élevés dans ce district, mais engraisés sur la terre du cultivateur, au lieu de élevés et engraisés sur la terre du propriétaire, comme annoncé ci-dessus. Le Comité profite de cette voie pour inviter les personnes respectables dans les différents Comtés de ce District, à saisir l'occasion qui leur est offerte par un acte d'Agriculture passé dans la dernière Session de la Législature de cette Province pour former des Sociétés auxiliaires d'Agriculture, en union avec la présente. Le Comité prend la liberté d'inviter particulièrement MM. les Cures des Paroisses, Seigneurs, et autres propriétaires fonciers à favoriser cet objet, convaincu que non-seulement les grandes avantages qu'ils retireraient eux-mêmes de suite et inévitablement, mais encore les intérêts accrus, qu'ils seraient offerts au District en général, par de telles Sociétés auxiliaires, sont des motifs suffisants pour les faire contribuer avec zèle et activité au soutien d'une institution aussi patriotique et aussi profitable que celle qui est déjà établie à Montréal, pour l'avancement de l'Agriculture, et dont on peut attendre toute l'assistance qu'il lui sera possible de donner. PAR ORDRE H. GRIFFIN, Secrétaire et Trésorier. 23 Juin, 1821. 20

A VENDRE A CETTE IMPRIMERIE.

ET chez le Soussigné, Rue St. Lambert, vis à vis la grande rue du Fauxbourg St. Laurent VOYAGE DE FRANCIERE, 1 vol. 80. br. L'ARITHMETIQUE, 120. dem. rel. et br. LA GEOGRAPHIE EN MINIATURE, max. fol. M. BIBAUD. 9. Juin, 1821.

A Vendre, à des prix modérés,

DES BARDEAUX de différentes espèces, et du BOIS de sciage, propre à faire des cloisons. LOUIS GAREAU. Fauxbourg de Québec. Montréal, 12 Juin, 1821. 3M—19

LES Soussignés viennent de recevoir un assortiment des articles ci-dessus, qu'ils offrent à vendre à très-bon marché. Indiennes à fond clair et foncé, Coton rayé à chemises de Manchester, Toile et Coton à carreaux, Derrys, Satin, Stripes, Janette blanche et de couleur foncée, Futaine, Schâles de Zebre et Imitation, ditto de Mode, Drills rayés, Courtpointes piquées et de Coton de Marseilles, belle Flanelle blanche, Bombasin, Bombazettes, Chapeaux, Bas, &c. BUNBURY & FREER. Montréal, rue St. Paul, } 19xf 16 Juin, 1821. }

HECTOR,

Cheval de pur Sang Anglais. HECTOR couvrira les JUMENS dans la saison présente à des conditions raisonnables. Il est de couleur bai clair, une étoile en tête, les deux pieds de derrière blancs, et cinq pieds huit pouces de hauteur. Il est parfaitement bien fait, est d'une force et activité remarquable. Il a Neuf ans. Hector est fils du célèbre Etalon nommé HAMILTONIAN, sa mère provient du Vieux Messenger. On peut le voir tous les Mardi et Mercredi de la saison, à l'auberge de Hyacinthe Charbonneau, à La-Chine. 16 Juin, 1821.

SAMUEL DAVID

Débarque maintenant de l'Eweretta, les articles suivants qui sont A VENDRE, savoir: THE vert et Hyson, de la première qualité. Sucre raffiné de Londres, en barriques, Sucre des Indes, en sacs, Fromage double de Gloucester & Pine, Porter d'Hibberts en bouteilles dans des caques et des caisses, Vin de Port, d'une qualité supérieure, en pipes, Vin vieux de Madère, en barriques. Vin de Ténérisse L. P. Eau-de-Vie de Cognac, Vinaigre de Vin blanc, en caques. Pipes de Hunter, en caisses de 10 grosse chacune, Chandelles au moule de Londres, Chandelles de Velle, à la caisse, Poivre noir, en sacs, Têtes de cloux, Salpêtre en petits barils. Noir de Plomb, en pierre et en poudre Bel Ocre jaune en poudre, Souffre en pierre, Verdegria, Noir, en papiers de demi livre, Coll-forde, Noir de Cordonnier (Heel balls), Cordages de toutes grosseurs, Cloux de 4d. 16d. et 28d. Vitrès de 8 1/2 x 7 1/2. Casse et Cloux de Girofle, Brosses à cheval et à souliers, Spinnelle (Fille de Colonge), Quelques caisses de Citrons en très bon état. Les articles ci-dessus seront venus à boud marché pour argent comptant. SAMUEL DAVID. Montréal, 8 Juin, 1821. 6f—18

A VENDRE.

UNE MAISON à deux étages, et UN EMPLACEMENT, situés au Fauxbourg Saint Laurent, de la contenance de 50 pieds de front sur 61 pieds de profondeur, tenant par devant à la dite rue, d'un côté à la rue St. Constant, d'autre côté et par derrière aux héritiers DITREZNE. Pour plus amples informations s'adresser à Mr. PIERRE ROY, résidant au Fauxbourg St. Laurent. Montréal, 25 Mai, 1821. xf—16

AVERTISSEMENT.

CEUX des souscripteurs au VOYAGE de Mr. FRANCIERE qui résident à la campagne et n'ont pas encore eu leurs exemplaires, sont priés de les venir ou de les envoyer chercher; et les messieurs qui se sont chargés de procurer des listes de souscription et de distribuer les exemplaires sont aussi priés d'envoyer le montant de la recette dans le plus court délai possible au soussigné. M. BIBAUD. Montréal, 12 Mai, 1821.

A Louer pour un nombre d'années.

UNE Terre près du village de St. Laurent, et à cinq milles de Montréal, contenant quatre arpens de front sur vingt quatre de profondeur. Les bâtiments sont spacieux et convenablement situés au milieu de la terre. Une partie de la terre a été labourée ce printemps et peut être semée immédiatement. Le sol est excellent. S'adresser à JOHN GRAY Ecr. à Ste. Catherine, ou au soussigné à Montréal, G. MOFFATT. 12 Mai, 1821. 14—xf.

Messrs. SEEBOLD & HUND, Fabricants de Piano Forté,

ONT l'honneur de prévenir le public qu'il ont formé un établissement musical à la maison No. 1, rue St. Louis, près du bureau de l'Ingénieur royal. Ils auront constamment sous la main des Piano Forté carrés et de cabinet, des meilleurs manufactures de Londres, et aussi quelques uns de leur propre manufacture à Québec, garantis égaux à ceux d'importation, et propres au climat.—Ils ont aussi à vendre—Musique de toutes sortes, Violons, Violoncelles, Flutes de toutes espèces, Guitarras Anglaises, Cordes de Rome et l'Angleterre, &c. &c. et presque tout autre article de leur profession. N. B.—Orgues d'église et de chambre, Piano forté et tous autres instrumens de musique réparés et changés. Piano forté et Orgues, mis d'accord soit au mois ou à l'année, selon qu'on l'exigera. Montréal, 14 Juin, 1821. xf—19

Maison et Emplacements.

LE Soussigné offre de vendre sa Maison, Rue Notre-Dame, par différents paiements, en dix ou douze ans. Elle est en très bon ordre, et forme sous tous les rapports une résidence agréable et commode. Si elle n'est pas vendue le 1er de Février prochain, elle sera louée pour un nombre d'années. Aussi à vendre, plusieurs Emplacements sur la rue St. Jacques, à l'ouest de la Banque de Montréal. Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement. S'adresser à G. MOFFATT. 22 Déc. 1820. xf—52

A Vendre ou à Louer.

CETTE belle Maison et dépendance dans la rue St. François Xavier, dernièrement la propriété de Mr. Nicolas Osborne et occupée par lui-même comme domicile et Magasin d'Épicerie—Les appartemens de devant pourraient pareillement servir de Magasin pour la vente de Marchandises sèches.—Les Caves et Bureaux sont commodes et spacieux, et dans le meilleur ordre. La susdite propriété peut être acquise pour un prix modéré, et avec des termes faciles de paiement. S'adresser à G. MOFFATT. Montréal, 15 Avril, 1820. xf

AVIS.

LE Commerce fait jusqu'ici en cette ville, sous le nom et raison de M. C. CUVILLIER & Co. sera fait après le 30 du courant, par les soussignés, sous le nom de CUVILLIER & CARTIER. AUSTIN CUVILLIER, J. A. CARTIER. Montréal, 28 Avril, 1821. —12—

De Gré-à-gré.

ESPRIT de la Jamaïque. RUM des Isles sous le vent. Eau-de-Vie de Cognac. Sel de Liverpool, Vin de Madère. Acier. Vin d'Espagne. Poudre à Tirer. Charbon de Terre, Huile d'Olive, &c. &c. Le tout pour argent comptant ou à un Crédit sûr. M. C. CUVILLIER & Co. E. et C. 3 Février, 1821. 52xf.

Café de Leinster.

MR. AMABLE ST. PAIR, Prend la liberté d'informer ses amis et le public en général qu'il a ouvert depuis quelques jours à la grande maison de pierre qu'il occupe, dans la grande Rue (St. Etienne) dans le centre du beau village de L'Assomption, un HOTEL, pour la réception de messieurs les voyageurs, et sous la dénomination de CAFÉ DE LEINSTER, où rien ne sera égaré pour satisfaire ceux qui voudront bien encourager ce nouvel établissement—Mr. St. Pair aura le soin de se procurer les mets les plus salubres, et les meilleures liqueurs qui lui sera possible de trouver, et l'on pourra compter sur la ponctualité des domestiques qui seront très-attentifs.—Messieurs les marchands de Montréal et autres qui ont des affaires en ce village, sont assurés de trouver à cet Hôtel les plus grands avantages, des appartemens vastes et commodes, des Ecueries spacieuses, enfin tout ce qui peut être utile et agréable à un voyageur. L'Assomption, 30 Mai, 1821. 17

JOHN WRAGG & Co.

PRENNENT la liberté de prévenir leurs amis et le public, qu'ils ont considérablement diminué le prix de leurs CLOUX, lesquels sont présentement comme suit: Cloux de 2 lbs.....1s. le millier, do 2 1/2 lbs.....1s. 3d. do 3 lbs.....1s. 6d. do 6, 8 et 10 lbs. à proportion, } ou 6d. la lb. Cartes à laine à coton, &c. manufacturées comme à l'ordinaire, supérieurement. Ils attendent aussi par les premiers vaisseaux de Londres, leur assortiment général et étendu comme de coutume, de CLINCAILLERIE COUTEILLERIE, &c. dont ils disposeront en gros et en détail, aux plus bas prix, pour argent comptant, ou à un crédit sûr. Montréal, 27 Avril, 1821. xf—12

Le soussigné offre à vendre à son Magasin,

Coin des rues des Récollets et Ste. Hélène, Près de l'Eglise des Récollets. LES articles ci-dessus reçus en droite ligne des manufactures, par les derniers vaisseaux, 200 barils vrai Noir du Japon de Day et Martin 100 do. de Cloux de 3 1/2 lbs. à 34 lbs. 20 Cruches double Huile de lin bouillie, 55 paquets de Sel d'Épson, Huile de Castor et Drogues, 200 Rames de papier à écrire assorties, 20 douzaines de peaux de Veau cirées, 200 do. Bouteilles de Vin de Port de Londres, 20 pipes Vin d'Espagne, de 1818, 2 do. Vrai Genièvre de Rotterdam, 400 lbs. bel Indigo, 100 Caisnes Savon Anglais. BENJAMIN HART. Montréal, 5 Juin, 1821. 18—xf.

Changement de Demeure.

LE public est respectueusement informé que les soussignés ont transporté leur boutique comme Marchands Tailleurs à la maison No. 129 Rue St. Paul, occupée ci-devant par Messrs. Henry & Bethune, où ils se proposent d'avoir constamment un Assortiment de Draps et Casimères de toutes sortes et qualités, pour la commodité des Messieurs en voyage. Ils saisissent la présente occasion pour faire leurs remerciemens sincères et témoigner leur reconnaissance aux Messieurs qui les ont déjà honorés de leurs ordres, et ils assurent ces messieurs et le public en général qu'ils n'ont épargné ni soins ni peines pour se procurer les Draps et Casimères &c. les meilleurs et les plus à la mode, et qu'ils attendent sous peu un assortiment complet. Ils croient donc pouvoir solliciter et se flattent de mériter la continuation de la faveur du public, qui sera servi au plus court avis. TAYLOR & FILGIANO. Montréal, 12 Mai, 1821. 14—xf.

AVIS.

TOUS ceux qui doivent à la succession de feu Mr. JOHN WM. OSTEROUT, par bon, obligation, billet ou autrement, sont requis de payer le montant de leurs dettes respectives à Messrs. John Rawlins & James Douglass, qui sont dûment autorisés à les recevoir et à en donner quittance; et tous ceux envers qui le dit Mr. John Wm. Osterout était endetté sont priés d'envoyer leurs comptes dûment authentifiés pour être ajustés et payés. ROSE OSTEROUT, Tutrice. Montréal, 1er Juin, 1821. 4f—17

POESIE.

AU RUISSEAU D'EPERON. L'Histoire vante le Scamandre, Depris que ses bords désolés Furent du sang qu'on vit répandre A trente peuples rassemblés Pour réduire une ville en cendre; Fougues Danube, Escant jaloux, Où Mars entassa ses victimes, Tombeaux des guerriers magnanimes, Tout l'univers parle de vous. Et toi qui fuis sous ces ombrages, Qui, dans les détours incertains, Tantôt baignes nos pâturages, Ou viens arroser nos jardins, Jamais le cristal de ton onde N'a réfléchi d'aïeux combats; Tu n'as fait que du bien au monde: Le monde ne te connaît pas. Errant sous ce sombre bocage, J'oublie, en moissonnant les fleurs Qui tapissent ton frais rivage, Et les hommes et leurs erreurs, Leurs plaisirs qui coûtent des pleurs, Leurs faux-biens au-dessous du sage, Et leurs puériles grandeurs. Ruisseau pur, je dois à ta gloire Le doux tribut d'une chanson; Un seul couplet peut faire un nom, Comme serait une victoire; Autant que le Tibre romain, On connaît la tendre Aréthuse; On connaît les bords de Vaneluso Autant que les rives du Rhin. Mais quoi! la Naysade amoureuse Baguë à la fois dans ce ruisseau, Des vainqueurs la palme orgueilleuse Et le verd laurier d'Apollon: Quand ton eau limpide environne Les bords fleuris d'Éperon, C'est pour rafraîchir la couronne De l'heureux vainqueur de Tydon; Son fils, au sang-froid de Turénue, Sait unir la fougue d'Hector: Ce que fort bien il sait encore, C'est séduire et chanter Climène, C'est chasser à jamais l'ennui, C'est rimer un conte facile, Ce que Turénue, Hector, Achille N'ont jamais su si bien que lui.

OPINIONS

Singulières d'un philosophe chrétien. Si nous goûtons un plaisir extrême à voir rassemblées dans un même lieu, les principales productions de la nature, quel n'est pas le ravissement des esprits, lorsqu'ils parcourent les mondes que Dieu a semés dans l'étendue, et qu'ils y contemplant l'immensité de ses œuvres. O! la délicieuse occupation, que celle de ces intelligences supérieures, quand elles comparent les différentes économies de tous ces mondes, et qu'elles pèsent à la balance de la raison, chacun de ces globes! Mais toutes les intelligences célestes ne jouissent pas, sans doute, de ces avantages au même degré. Il en est, peut-être, à qui il n'a été donné que de connaître un seul monde, d'autres en connaissent plusieurs; d'autres en embrassent une plus grande suite. Quelle intelligence que celle qui embrasse d'une seule vue la totalité des êtres, et qui sondant les esprits de tous les orbes, a présenté, à la fois et sans confusion, la suite de toutes les idées qui les ont occupés, qui les occupent et qui les occuperont! Habitans de la Terre, qui avez une raison capable de vous persuader l'existence de ces mondes, n'y porterez-vous jamais vos pas? L'Être infiniment bon qui vous les montre de loin, vous en refuserait-il à jamais l'entrée? Non, appelés à prendre place un jour parmi les hiérarchies célestes, vous irez, comme elles, les planètes en planètes, vous irez éternellement de perfection en perfection, et chaque instant de votre durée sera marqué par l'acquisition de nouvelles connaissances. Tout ce qui a été refusé à votre perfection terrestre, vous l'obtiendrez sous cette économie de gloire: vous connaîtrez comme vous avez été connus. L'homme est semé corrompible, il ressuscitera incorruptible et glorieux; ce sont encore les termes de l'apôtre philosophe: l'enveloppe du grain périt: le germe subsiste, et assure à l'homme l'immortalité. L'homme n'est donc point en soi ce qu'il nous paraît être. Ce que nous en découvrons ici-bas, n'est que l'enveloppe grossière sous laquelle il rampe, et qu'il doit rejeter. L'anatomie infère de diverses expériences, que cette partie du cerveau nommé le corps calleux, est l'instrument immédiat des opérations de l'âme. Des observations exactes paraissent prouver, que cette partie est la seule qui ne puisse être altérée sans que les fonctions spirituelles en souffrent plus ou moins. Le corps calleux est donc une petite machine organique, destinée à recevoir les impressions qui partent des différents points du corps, et à les transmettre à l'âme. C'est aussi par elle que l'âme agit sur différents points de son corps, et qu'elle tient à toute la nature. Les extrémités de tous les nerfs s'ont donc rayonner au siège de l'âme: il est, en quelque sorte, le centre de ce tissu admirable dont les fils sont si nombreux, si déliés, si délicats, si mobiles. Mais les nerfs ne sont pas tendus comme les cordes d'un instrument de musique. Des animaux entièrement gélatineux sont pourtant très sensibles. Nous sommes donc conduits à admettre dans les nerfs un fluide, que sa subtilité nous dérobe; et qui sert à la propagation des impressions sensibles, et aux mouvemens musculaires. L'instinctivité de cette propagation et quelques autres phénomènes, indiquent qu'il est une certaine analogie entre le fluide nerveux et la matière du feu ou celle de la lumière. On sait que tous les corps sont imprégnés de feu. Il abonde dans les alimens. Il en est extrait par le cerveau, d'où il passe dans les nerfs. Le siège de l'âme, organe immédiat du sentiment et de la pensée, pourrait n'être qu'un composé de ce feu vital. Le corps calleux, que nous voyons et que

vous palpons, ne serait ainsi que l'éclat, ou l'enveloppe de la petite machine éthérée qui constituerait le véritable siège de l'âme.

Elle serait encore le germe de ce corps spirituel et glorieux que la révélation oppose au corps animal et abject.

Les impressions plus ou moins durables que les nerfs et les esprits produisent sur la petite machine, et qui sont l'origine des sensations, de la réminiscence, de la mémoire, deviennent le fondement de la personnalité, et lient l'état présent à l'état futur.

La résurrection ne serait donc que le développement prodigieusement accéléré de ce germe caché actuellement dans le corps calleux.

L'auteur de la nature, qui a préordonné dès le commencement tous les êtres, qui a renfermé originairement la plante dans la graine, le papillon dans la chenille, les générations futures dans les générations actuelles, n'aurait-il pu renfermer le corps spirituel dans le corps animal ?

La révélation nous apprend qu'il l'a fait, et la parabole du grain est l'emblème le plus expressif et le plus philosophique de cette merveilleuse préordination.

Le corps animal n'est en rapport qu'avec notre terre; le germe du corps spirituel a des rapports avec notre terre, et il en a de plus nombreux et de plus directs avec le monde que nous habitons un jour. Il en a peut-être encore avec différents mondes planétaires.

Les sens sont le fondement des rapports que le corps animal soutient avec les êtres terrestres. Le siège de l'âme, ou la petite machine éthérée qui la constitue, a des parties qui correspondent aux sens grossiers, puisqu'elle en reçoit les ébranlements, et qu'elle les transmet à l'âme.

Ces parties acquerront par le développement du germe, un degré de perfection que ne comportait point l'état présent de l'homme. Mais ce germe peut renfermer encore de nouveaux sens, qui se développeront, en même temps, et qui en multipliant presque à l'infini, les rapports de l'homme à l'univers, aggrandiront sa sphère, et l'égaliseront à celle des intelligences supérieures.

Un corps organisé, formé d'éléments analogues à ceux de la lumière, n'exige sans doute, aucune réparation. Le corps spirituel se conservera donc par la seule énergie de sa mécanique.

Et si la lumière ou l'éther ne pesent point, l'homme glorieux se transportera au gré de sa volonté dans tous les points de l'espace, et volera de planètes en planètes, de tourbillons en tourbillons, avec la rapidité de l'éclair.

Enrichi de facultés spirituelles et corporelles qui le rendront propre à habiter également différents mondes, il pourra en contempler les diverses productions, et meubler son cerveau de toutes les connaissances qui ornent celui des habitants du ciel.

Les sens, soumis alors à l'empire de l'âme, ne la maîtriseront plus. Séparée pour jamais de la chair et du sang, il ne lui restera aucune des affections terrestres dont ils étaient les principes. Transporté dans le séjour de la lumière, l'entendement humain ne présentera à la volonté que les idées du vrai bien; elle n'aura plus que des désirs légitimes, et Dieu sera le terme constant de ses desirs. Elle l'aimera par reconnaissance, elle le craindra par amour; elle l'adorera comme l'Être souverainement aimable, et comme la source éternelle de la vie, de la perfection et du bonheur.

Chrétiens, qui savourez cette doctrine de vie, redouteriez-vous la mort? Votre âme immortelle tient encore à l'immortalité par des liens physiques, et ces liens sont indissolubles. Une, dès à présent, à un germe impérissable, elle ne voit dans la mort qu'une heureuse transformation qui en débarrassant le grain de son enveloppe, donnera à la plante un nouvel être. O mort où est ton aiguillon! ô sépulchre où est la victoire? **BONNET, Contemplation de la Nature.**

ANECDOTE.

Le Duc de Montmorency, seigneur comme il ne s'en trouve guères maintenant, voyageant en Languedoc, aperçut dans un champ quatre labourers qui dinaient à l'ombre d'un buisson. Approchons-nous de ces bonnes gens, dit-il à ceux qui le suivaient, et demandons leur s'ils se croient heureux. Trois répondirent, que bornant leur félicité à certaines commodités de leur condition, que Dieu leur avait données, ils ne souhaitaient rien dans le monde. Le quatrième avoua franchement qu'une chose manquait à son bonheur: c'était de pouvoir acquiescer certain héritage que ses pères possédaient autrefois.—Et si tu l'avais, cet héritage, dit M. De Montmorency, serais-tu content? Autant que je le puis être, répondit le paysan.—Com bien vaut-il, demanda le Duc?—Deux mille francs, répondit le paysan.—Qu'on les lui donne reprit le Duc, et qu'il soit dit que j'ai rendu un homme heureux en ma vie.

Cette bienfaisance est-elle imitée? Combien de jeunes gens pauvres, mais vertueux et remplis de dons les plus précieux de la nature, ont été obligés de les sacrifier à de vils emplois, à la connaissance de personnes qui nagent dans un superflu que la possession les empêche de voir? Des riches pouvaient s'acquiescer un honneur immortel, en rendant heureux des hommes, chez qui la reconnaissance seule, aurait fait naître les actions les plus sublimes. L'ont-ils fait? Il en est de nos jours, quelques uns, qui font un noble emploi de leur argent. Puissent leur nombre augmenter! Leurs noms seront à jamais célèbres.

OCCURENCES SINGULIÈRES ET INTERESSANTES

Un juge du nom de Haltmanor, dans le département de Zips, envoya une jeune paysanne, avec une somme d'argent à Görlitz, petite ville située dans les montagnes. Non loin du village un paysan la joignit et lui demanda où elle allait? La fille répondit qu'elle allait porter 200 florins à Görlitz. Le paysan lui dit qu'il y allait aussi, et lui proposa de faire route ensemble. Entré dans le bois le paysan enfila un sentier qui accourrait à ce qu'il disait, le chemin de deux lieues. Enfin ils arrivèrent à l'entrée d'une excavation faite autrefois en terre pour y chercher des métaux: le paysan s'arrêta, et dit d'une voix forte à la fille: "Voici votre tombeau, donnez moi tout à l'heure votre argent." La fille tremblant de frayeur, acquiesça à sa demande, et le pria de ne lui pas ôter la vie. Le scélérat se montra inflexible, et commanda à sa victime de se débarrasser. La malheureuse fille fut contrainte de se mettre nue en chemise: le monstre lui ordonna de lui livrer encore ce dernier vêtement. La pauvre fille se jeta à ses genoux et la supplia à mains jointes, de lui laisser ce dernier article pour préserver sa modestie. Le scélérat s'étant détourné, la fille se jeta sur lui, le précipita dans la fosse, et courut annoncer au village ce qui lui était arrivé. Plusieurs des habitants, munis d'échelles, se rendirent avec elle sur le lieu. Ils descendirent dans le trou, et trouvèrent le paysan mort, avec l'argent et les hardes qu'il avait en-

levés à la jeune fille. Près de lui étaient trois cadavres de femelles dans un état de putréfaction. Il est probable qu'elles avaient été les victimes de la rapacité du même scélérat. On trouva dans une ceinture qu'il avait autour de lui, la somme de 600 florins en or.

Pap. Allemand.

—On lit dans le *Courier de la Haute Marne*, que depuis assez longtemps, il n'est bruit dans ce département que d'un crime qui aurait été commis dans une ferme, près de la commune de Murat, arrondissement de Langres, et dont il fait le récit en ces termes.

Un particulier traversait un bois à l'entrée de la nuit, lorsqu'il fut arrêté par un individu qui, le pistolet à la main, lui demanda la bourse ou la vie; le voyageur lui remit environ douze francs, affirmant que c'était tout ce qu'il possédait alors. Le voleur accepta l'offre qui lui était faite, et l'étranger se sauva à toutes jambes, transi de peur, mais pourtant satisfait d'en être quitte à si bon marché. Il arriva dans une ferme, où se croyant en sûreté, il réclama l'hospitalité, après avoir raconté sa malencontreuse aventure, en ajoutant imprudemment qu'il était parvenu à soustraire à la rapacité du voleur une somme assez considérable. La femme de la maison, qui était seule alors, lui offrit un asile: vous coucherez, lui dit-elle, sur le fenil; ce qui fut accepté avec reconnaissance, le voyageur préférant un mauvais coucher à des rencontres fâcheuses. À peine fut-il sur le fenil qu'il entendit rentrer le maître de la maison: celui-ci annonça à sa femme que la fortune lui avait été cette fois-ci peu favorable, qu'il n'avait vu qu'une étrange duquel il avait obtenu douze francs. Aux circonstances de son récit, la femme ne douta pas que l'individu qu'elle avait accueilli ne fût celui que son mari avait arrêté; elle l'en informa, et il convint d'entendre, que pendant la nuit, l'homme monterait sur le fenil, précipiterait le voyageur en dormi, et que la femme armée d'une hache, l'assassinerait aussitôt. Fort heureusement l'étranger n'avait pas perdu un mot de cette conversation; il se tint sur ses gardes, et à l'instant où l'assassin monta pour exécuter son projet, il lui asséna un coup de bâton sur la tête, et le renversa tout étourdi de sa chute; sa femme (pensant que c'était le voleur), lui trancha la tête d'un coup de hache. Le voyageur s'échappa, et arriva au premier village, il dénonça le fait: la force armée se transporta sur les lieux, et la femme fut arrêtée.

Le même journal raconte une aventure arrivée dans une commune de l'arrondissement de Langres, de la quelle il résulterait qu'une femme mariée depuis plusieurs années, n'ayant point eu d'enfants, et n'espérant point en avoir, se serait entendue avec une fille enceinte, qui désirait cacher sa grossesse, pour faire passer l'enfant de celle-ci pour le sien. Après avoir pris toutes les précautions pour assurer la réussite de ce projet, il fut éventé avant que la déclaration fût enregistrée à la mairie; le mari de cette dame, qui se croyait père, fut consterné, dit-on, de sa simplicité, et de se trouver ainsi privé du titre glorieux qu'il ambitionnait, autant pour sa propre satisfaction que pour complaire à sa femme.

THEATRE FRANÇAIS.

ZÉNOBIE, Tragedie en cinq actes, de M. Royou.

Zénobie fut une autre Sémiramis: on l'accuse d'avoir tué son mari Odenat; mais la fermeté de son caractère; son héroïque courage, ont fait oublier qu'elle commit un grand crime: c'est le privilège des grands. Elle ne put se soustraire à la domination des Romains, et la Reine de Palmyre fut vaincue par l'Empereur Aurélien. On sait comment les Romains traitaient leurs rivaux vaincus: ils leur ravissaient la liberté, l'indépendance, et s'emparaient de leurs provinces: dans le troisième siècle, comme dans les siècles suivants,

La force tenait lieu de droit et d'équité.

Vainement Zénobie, aidée des sages conseils de Longin, du dévouement de ses braves et fidèles soldats, essaye-t-elle de résister aux légions Romaines. Elle combat en héros; mais après avoir fait des prodiges de valeur, elle succombe, et Palmyre est conquise.

C'est là toute la tragédie de M. Royou. Vous croyez peut-être que, transportant sur la scène un fait aussi peu dramatique par lui-même, l'auteur a inventé des ressorts, imaginé une intrigue, créé des incidents; point du tout: la tragédie de M. Royou est aussi simple que son sujet. On a dit de *Bérénice*;

Marion pleure, Marion crie,

Marion veut qu'on la marie.

Il serait facile d'analyser la nouvelle tragédie en aussi peu de mots, et déjà un fournisseur de variétés a terminé ainsi le couplet d'une parodie:

La triste reine de Palmyre

Parle, combat, succombe, expire.

Malheureusement Zénobie ne parle pas comme *Bérénice*; elle se bat mieux que l'amante de Titus, mais c'est peine perdue, parce que le public n'est pas témoin du combat. Toute l'action de la pièce, si tant est qu'il y ait de l'action, se passe hors de la présence du public, auquel on vient seulement en faire des récits. La seule chose essentielle qu'on ait mise sous ses yeux c'est la mort de l'héroïne; il est vrai qu'on ne sait trop comment elle meurt, à moins que ce ne soit d'une attaque d'apoplexie. Aurélien veut la contraindre à vivre pour orner son char de triomphe, ainsi que l'histoire le raconte; mais la Zénobie de M. Royou ne finit point comme la Zénobie de l'histoire; elle tombe entre les bras des siens, elle rend subitement le dernier soupir, et la toile tombe.

La pièce n'est point tombée comme le rideau, elle a reçu au contraire beaucoup d'applaudissements; le nom de l'auteur a été solennellement proclamé, et M. Royou peut se vanter d'avoir obtenu un succès.

Je ne me charge point d'expliquer ce succès, puisque Britannicus fut sifflé, je conçois qu'on ait applaudi Zénobie.

Il y a sans doute dans cet ouvrage quelques parties estimables, mais en conscience, on y cherche en vain une tragédie. On y trouve quelques beautés de style, mais on y trouve aussi des vers tels que ceux-ci.

C'est le sang de nos rois, nous voulons pas d'autre.

Ne croyez point que ces paroles soient dans la bouche de quelques démagogues; elles sont proférées au contraire par des guerriers dévoués à la monarchie et à la légitimité.

Je n'aime pas les traitres,

Et qui vend ses anciens, vendrait ses nouveaux maîtres.

Cette espèce d'inversion rappelle involontairement celle-ci de maître André:

Aujourd'hui, pour le soir très beau temps ils auront:

Car-tous les matelots, ce matin, dit ne l'ont.

N'est-on pas tenté de se souvenir de M. Jourdain, qui ne veut s'exprimer ni en vers ni en prose, lorsque dans son désespoir Zénobie s'écrie:

Et je ne puis enfin ni vivre ni mourir.

Il serait superflu de s'appesantir sur une telle production: j'aurais fini trop tôt, si j'en voulais signaler les beautés, et je n'en finirais jamais, si l'en fal-

lait expliquer tous les défauts. Cependant M. Royou est un homme de talent, non point parcequ'il a fait *Zénobie*, mais parcequ'il a précédemment donné *Phœnix*. Sa dernière tragédie ne se ressent nullement de l'étude qu'il peut avoir faite du *Traité du Sublime*.

LE DESPOTISME.

La stagnation du despotisme est troublée. L'éclaircissement des enfoncements de la forêt, et le tonnerre se fait entendre dans le silence des âges. Le sein de la royauté est agité; la fièvre lui trouble le cerveau et elle étend les bras dans son courroux impuissant. L'horizon paraît embrasé de traits de feu et de lumière; l'aurore de la liberté paraît avec un éclat qui éblouit les yeux faits pour les ténèbres des monarchies absolues. Le pensée prend des formes nouvelles et sublimes: la majesté de l'esprit vient avec la majesté de la vertu dissiper la fausse grandeur des formes et des ombres—Dieu a compté les royaumes et les a finis.

La crainte est le principe de la Sainte Alliance—la crainte, non de Dieu, mais de l'homme; la crainte du guerrier dans son charriot, du savant dans son cabinet—la crainte des lettres, la crainte de la vertu, la crainte du bonheur. Les monarchies s'assemblent comme de malheureux oiseaux à l'approche des eaux qui se gonflent pour les engouffrer. Un grand bien ne peut être opéré sans un mal partiel: le déluge détruit pour purifier—il faut que l'heure de la lumière et de la liberté arrive enfin. L'aiguille peut être avancée témérairement sur le cadran, et la folie de la Sainte Alliance peut sonner avant le temps le glas de sa destinée.

Charleston Courier.

MARIAGES DES NATURELS DE L'AMÉRIQUE.

Extrait d'une lettre publiée dans la Gazette du Kentucky.

Les femmes Tchicasa se sont aperçues que les formes de nos mariages sont plus solides que celles des leurs; mais ce qui est encore plus important, le mariage avec un étranger nous les exempte de l'obligation de cultiver le bled d'Inde, service qu'elles sont forcées de faire pour un mari de leur nation; et comme elles sont devenues bonnes femmes de ménage, elles préfèrent des époux blancs. Il y a dans cette nation un nombre de jolies femmes qui descendent d'hommes blancs, qui sont riches en chevaux et en bestiaux, et qui ont la terre à leur choix dans le plus beau pays du monde. Un de mes amis du Kentucky s'est enrichi en peu d'années par son mariage avec une jolie fille sauvage presque blanche, cette femme lui a donné deux charmants enfants; et il vit sous la protection de sa nation. Quelle différence entre sa situation présente et son état de vie dans le Kentucky et celui de milliers d'autres dans le même pays: Vous pouvez vous attendre que je ferai quelques avances pour vous; mais je dois vous dire que les ouvertures de cette sorte ne sont pas d'usage ici. On ne fait la cour qu'une fois, et avec quelques paroles seulement; quant aux engagements préliminaires, ils ne sont pas connus. Il faut que vous soyez prêt à épouser la fille aussitôt que vous l'avez fait la cour, ou vous courez risque de ne pas l'avoir. Un de mes amis a perdu une belle femme de cette manière: il alla dans l'état voisin pour arranger quelques affaires, et à son retour il fut au désespoir de voir son amante mariée, bien qu'il eût eu la précaution de lui laisser sa maison en soin.

LA FILLE SAUVAGE.

En passant par le Lac Pepin, notre interprète nous montra sur le bord oriental du lac, un grand précipice, d'où, il y a plusieurs années, une fille sauvage de la tribu des Sioux, s'était précipitée par suite d'un amour malheureux. Cette fille avait donné son cœur à un jeune chef, de sa tribu, qui lui était très attaché; mais ses parents s'opposèrent à son mariage avec ce jeune homme, voulant lui faire épouser un vieux chef, renommé par sa sagesse, et qui avait une grande influence dans sa nation. Comme ses parents tenaient absolument à cette alliance, la jeune fille ne voyant pas d'autre moyen de l'éviter, résolut de sacrifier sa vie plutôt que de violer son premier vœu; et tandis qu'on faisait les apprêts de ses noces, elle laissa la cabane de son père, sans qu'on soupçonnât son dessein et avant qu'elle pût être rattrappée, elle se précipita du sommet de l'énorme rocher, et fut en un instant déchirée en mille pièces. Un tel exemple de la force du sentiment se rencontre rarement chez les barbares, et il doit racheter de l'oubli le nom de cette fille magnanime. Elle se nommait *Oulaïta*. *Pap. Amer.*

TRISTAN D'ACUNHA.

Royaume fondé nouvellement dans un groupe d'îles de l'Océan Atlantique.

Dans l'année 1811, Jonathan Lambert, marinier Américain, prit possession de l'île déserte de Tristan d'Acunha dans l'Océan Atlantique du sud, et emena à cette occasion un manifeste dressé dans les formes diplomatiques, lequel fut signé par son premier ministre, un autre matelot Américain du nom de Millet. Il déclare que le 14 Février 1811, il prit possession pour lui et ses descendants à jamais, de l'île de Tristan d'Acunha, ainsi que de deux îles voisines, savoir l'île Inaccessible et celle des Rossignols, dont il se déclare seigneur et prince. Il est à remarquer que l'ambassadeur des États-Unis d'Amérique à la cour de Brésil, paraît reconnaître cette nouvelle puissance, et est en quelque sorte son agent. Elle a un autre agent au Cap de Bonne Espérance, accrédité auprès du gouvernement Anglais et de la Compagnie des Indes. L'ambassadeur Américain envoya au nouveau roi Lambert, de Rio Janeiro, des plantes et des graines de toutes sortes, des cannes à sucre, des plants de café, &c. qui viennent très bien dans le nouvel établissement. Les vaisseaux Anglais et Américains, sachant que cette île autrefois déserte, fournit maintenant des rafraichissements et d'excellent eau, y touchent pour s'approvisionner de ce dont ils ont besoin. Le capitaine Lovell y a été deux fois, et s'est convaincu que l'établissement promet beaucoup, et pourra devenir important. Par reconnaissance pour les visites obligeantes et amicales du capitaine Lovell, sa majesté Lambert a émané une proclamation dans laquelle il déclare que l'île Inaccessible sera désormais appelée "Pile Lovell"; "Pile des Rossignols"; "Pile Pintard"; et les trois îles collectivement, "les Îles du Rafraichissement"; laquelle dénomination sera spécialement appropriée à la grande île, ci-devant nommée Tristan d'Acunha, où sa majesté réside. On peut aussi remarquer que ce prince nouveau et créé tel par lui-même, parle, comme plusieurs autres, dans son manifeste, de "chicane"; et du "droit des gens"; ajoutant, "s'il y en a un." Il est encore digne de remarquer que l'auteur Anglais d'un ouvrage hydrographique très estimé publié à Londres en 1816, souhaite succès et prospérité à cette nouvelle colonie Robinsonnienne. Il termine ainsi son aperçu sur ce nouvel état insulaire: "Puisse une entreprise si honorable pour son auteur, et si utile pour l'humanité, avoir le succès qu'elle mérite. C'est le vœu cordial de tout honnête marin." Mais ce qu'il y a peut-être de plus surprenant, c'est qu'en 1813, Lambert par le canal de son agent au Cap de Bonne Espérance, adressa au gouvernement Anglais et à la Compagnie des Indes, pour leur demander leur alliance et leur aide, se réservant toutefois les droits de possession et de gouvernement; et que le gouverneur du Cap acquiesça à son désir, et accorda à l'agent du roi Lambert un petit vaisseau, dans lequel il lui envoya cinq familles industrielles, qui avaient consenti à s'établir sous son gouvernement. Des bêtes à cornes, des moutons, des

chèvres, et autres choses utiles et nécessaires à la prospérité et à l'avancement de la nouvelle colonie, y furent aussi envoyés par le gouvernement Anglais. Lambert doit être regardé comme un homme extraordinaire, et nous souhaitons à ce Robinson Crusoé de notre temps un gouvernement long, heureux et paisible. D'après les dernières observations des navigateurs Anglais, Tristan d'Acunha, ou les Îles du Rafraichissement, sont par les 30° 6' 1" de latitude méridionale, et par les 11° 52' de longitude orientale.

Papier Américain.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

NAPLES.

LONDRES, le 25 Avril.

Il paraît d'après les papiers Français que malgré la joie avec laquelle les Autrichiens avaient été reçus par les Napolitains, les premiers ont perdu tant d'hommes par l'assassinat, qu'ils ont jugé nécessaire de prendre des mesures pour désarmer le peuple; que Grégoire ne s'était pas encore rendu, que des bandes de partisans se formaient à Ariano, et que la Sicile s'était déclarée indépendante. Un corps de 8000 Autrichiens avait été envoyé de Naples dans les Calabres, et un autre avait reçu ordre de marcher pour la Basilicate. Il paraît par un article de Vienne du 9, que des troupes continuaient à marcher vers l'Italie, et qu'il en restait si peu en Autriche, qu'à Vienne, à Linz, et dans plusieurs autres villes, les devoirs de garnison étaient faits par la bourgeoisie. Les circonstances ne pouvaient être plus favorables aux desseins supposés de l'Autocrate de Russie sur la Turquie.

Le gouvernement provisoire de Naples dont le cardinal Ruffo était président, paraît avoir un grand besoin d'argent. Le fisc est vide, et les billets de la banque sont sans crédit. Un papier de Naples du 9, sujet à l'inspection des censeurs, affirme que l'union et la tranquillité regnent dans les Calabres et dans toutes les autres provinces.

La police (Autrichienne) de Naples a fait afficher un placard portant que le général Pèpe sera mis à mort, aussitôt qu'il remettra le pied dans le royaume!

ESPAGNE.

Le Jeudi Saint a presque été un jour de deuil pour l'Espagne. Chaque année une procession solennelle a lieu ce jour là dans tout le royaume. Les autorités prennent part à la cérémonie, et le roi ne se dispense jamais d'y assister. La populace voyant que le roi n'assistait pas à la procession, manifesta des symptômes de mécontentement qui firent craindre de plus grands dangers. On crut nécessaire d'entourer la demeure royale de troupes de ligne et de milice.

Les journaux et les lettres de Madrid jusqu'au 21 Avril, annoncent qu'en conséquence des mouvements qui ont eu lieu dans les provinces du nord, le gouvernement a eu recours à des mesures extrêmes. Des troupes ont été assemblées dans la Castille. L'Empéinado a été envoyé à la poursuite des insurgés à Burgos et à Salavatierra, lesquels se montaient à 400. Les autorités de Malaga ont arrêté neuf individus suspects, et celles de Grenade onze, tous gens de distinction. A Seville, Oviedo, et autres lieux, des personnes de rang, la plupart ecclésiastiques, ont été arrêtées et emprisonnées. A Salavatierra, dans la province d'Ataba, non loin des frontières de la Navarre, les insurgés qui étaient des fanatiques ou de bandits, commandés par des moines, ont été dispersés, et grand nombre ayant été tués, et un plus grand nombre encore blessés. Les prêtres ont fait de vains efforts pour exciter un soulèvement dans la Biscaye.

Des lettres d'Irun disent que le mouvement contre-révolutionnaire excité par Morillo n'a pas réussi; et qu'il a été livré un combat dans lequel Morillo a été tué.

Le gouvernement avait reçu avis que la bande du chanoine Marino avait été cernée par les troupes envoyées pour la détruire.

De nouvelles arrestations aient eu lieu à Madrid le 25 Avril: plusieurs dignitaires de la cour avaient été arrêtés dans leurs maisons et envoyés en prison.

ITALIE.

Des lettres de Milan du 21 Avril disent que l'Autriche envoie de nouvelles troupes à Alexandrie, à marche forcée. Il y a eu un grand nombre d'arrestations dans le nord de l'Italie; on compte parmi les proscrits beaucoup de gens appartenant aux familles les plus respectables. Parmi les Bénédictins qui ont été arrêtés sous soupçon de desseins patriotes est le comte Baldini qui s'est tué en sautant par la fenêtre de sa prison. Un prêtre qui prêchait des doctrines libérales a aussi été appréhendé.

On avait découvert les traces d'un complot à Pile d'Elbe, à Florence et à Livourne. La crainte que l'Autriche n'étendit son joug arbitraire sur toute l'Italie répandait partout le mécontentement et le mal-aise.

AUTRICHE.

Des lettres de Vienne du 25 Avril, reçues à Paris disent qu'il a paru un édit ordonnant une levée de 150,000 conscrits. Une telle levée en ce moment, et après que le marquis de Londerry (ci-devant Lord Castlereagh) a déclaré que les troupes Russes avaient en ordre de faire halte, et de ne pas passer les frontières de l'Autriche, est dit le *Liverpool Mercury*, une mesure dont on ne saurait se rendre raison.

Le Conseil-Aulique d'Autriche a émané des ordres pour faire marcher de nouveaux corps de troupes en Italie aussi promptement que possible.

L'Empereur de Russie a mis 30,000 hommes à la disposition de l'Autriche.

Une nombreuse armée Austro-Russe prendra ses cantonnements en Italie.

Le comte de Wittgenstein est arrivé à Vienne.

Vienne, le 26 Avril.—On a reçu hier de Lysbach-Pordre important et inattendu de discontinuer les armements militaires qui se faisaient dans toute l'Autriche avec une activité sans exemple.

Le 28 Avril.—Nous apprenons que les deux empereurs arriveront à Vienne le 16 Mai. L'empereur Alexandre ne restera ici que quelques jours, et partira pour St. Pétersbourg. Le prince Metternich, et les ambassadeurs de Russie, de Prusse, de France et d'Angleterre seront à Vienne vers le 10 Mai. On parle d'un congrès Européen; mais nous ne savons si ce rapport est fondé.

FRANCE.

—Nouvelles extrêmement importantes et intéressantes!

Les journaux annoncent qu'il a percé deux dents au jeune Duc de Bordeaux, sans qu'il s'en soit trouvé incommodé.

Les mêmes journaux sont remplis des récits de représentations théâtrales et des autres réjouissances qui ont eu lieu à l'occasion du baptême de l'enfant royal. Le roi se rendit en grande procession à l'église de Notre-Dame, où la cérémonie fut faite par l'Archevêque de Paris. Les réponses du roi aux adresses de félicitations ont été courtes: "Invocations pour lui, à dit sa majesté, la protection de la Mère de Dieu, de la Reine des Anges, prions la de veiller sur ses jours, d'éloigner de son berceau les malheurs dont il a plu à la providence d'affliger ses peuples, et de le conduire à l'éternelle félicité par un sentier moins épineux que celui par lequel ils ont marché."

Les Comtes de Montequiu et de Blacas ont été créés Ducs.

Le Vicomte Chateaubriand a été nommé ministre d'état et membre du conseil privé!

Le 29 Avril, le roi a donné une audience particulière au vicomte Chateaubriand, ministre près de la cour de Russie; et il eut une cour brillante, le prince de Tallnyrand était présent.

Le 30 Avril le Roi a passé en revue les gardes royales et les troupes de la garnison de Paris sur le Champ de Mars.

Le sacre de Louis XVIII doit avoir lieu prochainement.

Londres, le 12 Mai.—Les journaux de Paris sont arrivés aujourd'hui. La chambre des pairs s'est assemblée lundi, s'est déclarée constituée en cour de justice, et 28 individus, la plupart officiers militaires, ont été mis en jugement, accusés, les uns d'avoir formé, et les autres de n'avoir pas révélé, un complot contre la vie du roi et des membres de la famille royale, du dessein de détruire ou de changer le gouvernement établi, et l'ordre de la succession au trône, et de plus d'avoir excité les sujets de sa majesté à prendre les armes contre l'autorité royale. Une lecture de l'acte d'accusation a occupé la cour jusqu'à 5 heures.

Le ministre Sardie a présenté à Louis XVIII une lettre de Charles Félix, roi de Sardaigne annonçant son accession au

Le prince de Cisterna et autres membres de la junte... Le prince de Cisterna et autres membres de la junte... Le prince de Cisterna et autres membres de la junte...

ANGLETERRE.

Un des sujets qui a occupé l'attention du Parlement depuis la publication de notre dernière feuille, est la proposition faite par Lord John Russell d'oter aux bourgeois le droit d'envoyer des membres au Parlement, et d'accorder la franchise élective à toutes les villes et districts peuplés.

Le terme de l'emprisonnement de Sir Francis Burdett étant expiré, le baron a repris son siège à la Chambre des Communes. Il doit faire sa motion le 15 Mai, concernant le massacre de Manchester.

COMTE DE LONDREY, le 14 Mai.

Lord Londonderry dit que l'armée russe n'avait pas passé les frontières de l'empire, qu'il n'avait pu annoncer jusqu'alors que par supposition. Il regrette les inculpations qu'on faisait contre les puissances alliées et qu'il savait n'être pas fondées.

Lord Milton ne pouvait admettre qu'il ne fût pas permis aux membres d'exprimer librement leur opinion sur la conduite des puissances alliées. Outre l'agrandissement aux dépens d'autres États, il y avait un principe d'agrandissement de la part des gouvernements contre les peuples.

Mr. Warren dit que l'empereur de Russie avait arrêté la marche de ses troupes, parce que celles de l'Autriche s'étaient trouvées insuffisantes. Si l'on avait arrêté la marche des troupes russes, on n'aurait fait autre chose que s'abstenir d'actes de violence et de crimes.

Le marquis de Londonderry n'était pas opposé à ce qu'on s'enquit de la conduite des puissances alliées. Il blâmait seulement les inculpations injustes sur la conduite de ces puissances.

Mr. Denman permit que les imputations contre la conduite des puissances alliées n'étaient ni illibérales ni injustes. L'empereur de Russie avait protesté contre le nouvel ordre de choses en Espagne; et si le noble Lord (Londonderry) avait compromis l'honneur du pays, il appartenait à d'autres de protester contre sa conduite.

TURQUIE.

Des lettres de Trieste annoncent qu'un grand vaisseau grec et était arrivé de Patras dans la Morée, pour acheter des armes et des munitions. Il était parti de Patras le 4 Avril, et apportait la nouvelle que la guerre était déclarée entre les Grecs et les Turcs.

On avait déjà reçu avis à Trieste que la Morée s'était déclarée indépendante le 23 Mars. Le pacha pour intimider les Grecs, avait ordonné que leur esclave de Tripolizza fût tué.

Des lettres de Constantinople confirment le rapport de la déposition du Muphti et du grand Vizer. Le grand Seigneur avait ordonné que les principaux d'entre les Grecs fussent mis à mort.

Des lettres de Constantinople confirment le rapport de la déposition du Muphti et du grand Vizer. Le grand Seigneur avait ordonné que les principaux d'entre les Grecs fussent mis à mort.

Des lettres de Constantinople confirment le rapport de la déposition du Muphti et du grand Vizer. Le grand Seigneur avait ordonné que les principaux d'entre les Grecs fussent mis à mort.

Des lettres de Constantinople confirment le rapport de la déposition du Muphti et du grand Vizer. Le grand Seigneur avait ordonné que les principaux d'entre les Grecs fussent mis à mort.

Des lettres de Constantinople confirment le rapport de la déposition du Muphti et du grand Vizer. Le grand Seigneur avait ordonné que les principaux d'entre les Grecs fussent mis à mort.

Des lettres de Constantinople confirment le rapport de la déposition du Muphti et du grand Vizer. Le grand Seigneur avait ordonné que les principaux d'entre les Grecs fussent mis à mort.

Des lettres de Constantinople confirment le rapport de la déposition du Muphti et du grand Vizer. Le grand Seigneur avait ordonné que les principaux d'entre les Grecs fussent mis à mort.

INDE.

L'hon. Gouverneur en conseil avait eu le plaisir de recevoir un rapport du lieutenant-col. Stanhope, à l'adresse de l'adjudant-général, des premières opérations de la force sous son commandement, dans la province d'Okanandel, pour la réduction de la forteresse de Dwarka.

col. Stanhope fit passer le feu, et après la sollicitation qui leur en fut faite, le peu qui restait se déterminèrent à se rendre. On s'efforça de sauver l'autre partie de la même manière, mais ils continuèrent à tirer, et ce ne fut qu'après qu'on eut employé contre eux deux canons de six, chargés à mitraille, qu'ils consentirent à se rendre prisonniers.

Par la même dépêche, apportée par le Castle Forbes, la nouvelle de l'échec essuyé par l'expédition du golfe Persique est confirmée. Un bataillon, avec du canon, avait laissé l'île de Kish, après avoir détruit des îlots forts des pirates.

Le nouvel Empereur de la Chine a fait sortir à son accession une Proclamation dont la traduction est ci-après. Par une décision de la Cour de Pékin, Mienkin, le troisième fils de l'Empereur défunt, est destiné à succéder au nouvel Empereur; le fils suivant Mienkai, dénommé Prince du premier rang, avec le titre de Tung-tsin-rang; et le fils suivant, Mien-tan, Prince du second rang avec le titre de Hone-Kun-sang.

EMPIRE DE LA CHINE.

Le nouvel Empereur de la Chine a fait sortir à son accession une Proclamation dont la traduction est ci-après. Par une décision de la Cour de Pékin, Mienkin, le troisième fils de l'Empereur défunt, est destiné à succéder au nouvel Empereur; le fils suivant Mienkai, dénommé Prince du premier rang, avec le titre de Tung-tsin-rang; et le fils suivant, Mien-tan, Prince du second rang avec le titre de Hone-Kun-sang.

EDIT IMPERIAL.

"Je n'essayerai pas à tromper les nations de l'univers, mais je serai droit et sincère. L'Empereur mon père avant de donner ses ordres a soigneusement pesé la tradition et les observations des sages.

"Toutes les fois qu'il a été possible de le faire, il a souffert que la miséricorde l'emportât sur la justice. C'est pourquoi il convient que mon peuple honore ses parents, respecte les lois et craigne la punition; et en cela il contribuera à accomplir le désir que j'ai de suivre l'Empereur mon père dont les intentions bienveillantes, ainsi que celles du ciel, n'avaient d'autre objet que le bien-être et la protection de mes sujets.

"Les Princes des différentes classes, les Mandarins, tant civils que militaires, m'ayant représenté que le trône céleste ne devait pas demeurer longtemps vacant, mais qu'il fallait qu'il fût rempli par un successeur, quoique plongé dans la douleur j'ai cédé à ces représentations, et malgré moi j'ai solennellement proclamé ma accession à l'Empire, le troisième jour du huitième mois, dans le temple de mes ancêtres, le temple du Ciel et de la Terre, et des Génies tutélaires de notre dynastie. L'année qui commence sera appelée la première année de Tung-Hohi. Les sages de l'ancien temps avaient pour objet de soutenir et continuer la vraie dynastie. Tous les désirs tendaient à cela. Que tous mes parents et alliés, Sages et Mandarins, tant civils que militaires, et autres, fassent donc tous leurs efforts pour m'aider à conserver et maintenir ce juste héritage, afin de maintenir par là la doctrine d'âge en âge.

"L'Edit ci-dessus est annoncé à l'univers, et qu'il y soit respecté."

AMERIQUE MERIDIONALE.

Par l'arrivée de la frégate Macedonian, il a été reçu des nouvelles de Valparaiso jusqu'au 18 Mars, et de Rio Janeiro jusqu'au 13 Mai.

Il ne s'était rien passé d'important au Chili depuis quelque temps. Il avait été reçu des nouvelles du Pérou jusqu'à la fin de février, auquel temps le général San Martin était à Huaura, à 80 milles environ de Lima, avec une armée de 7 à 8,000 hommes. La force espagnole à Lima était à peu près égale. On ne s'attendait pas à une bataille générale; mais on permit que l'expédition chilienne réussît à la fin.

Le Vice-roi Ponce de Leon avait été déposé par le militaire, et le général La Serna avait été mis à sa place. Lord Cochrane avec l'escadre chilienne était toujours à la hauteur de Callao. Les frégates espagnoles Venganza et Prueba étaient absentes depuis plusieurs mois: on les supposait sur les côtes du Mexique.

Le Vasco de Gama, vaisseau portugais de 78 canons, et 15 autres bâtiments de guerre et de transport, ayant à bord le roi de Portugal et sa cour, avaient fait voile de Rio-Janciro, le 25 Avril, pour Lisbonne.

ST. DOMINGUE.

Par la goëlette Flying Fish arrivé hier en 7 jours du Cap Haytien, nous avons reçu la nouvelle que toute la partie espagnole de St. Domingue s'était déclarée indépendante. Le pavillon de commodore s'était élevé à Monte Christi, et les troupes révolutionnaires s'étaient avancées contre Port-à-Peau. On pense que ce changement avait été effectué sans effusion de sang, le commodore Aury et le président Boyer s'étant mis d'accord.

Par le brig Perseverance arrivé hier au soir de Gibraltar, nous avons reçu des journaux jusqu'au 16 Mai, contenant des nouvelles d'Espagne.

Don Matias Vivesca (chapelain du roi) avait été jugé pour son complot de renverser le gouvernement constitutionnel d'Espagne, et condamné à dix années de prison dans un des établissements sur la côte d'Afrique. La population, mécontente de cette sentence, s'assembla le 4 Mai, devant la prison où il était renfermé, et malgré la résistance des gardes força la porte de la prison dans l'après-midi du même jour, et le mit à mort. Le roi avait été touché de cette écurance.

Le général Morillo, à son retour d'Amérique, avait été nommé capitaine-général de la Castille Neuve. Les personnes qui avaient été arrêtées et emprisonnées à Cadix, avaient été élargies.

L'escadre espagnole dans la baie de Naples, avait eu ordre du nouveau gouvernement de se retirer, bien qu'il y eût un des vaisseaux prêt à être tenu à flot. L'Éditeur du Redacteur Général, journal espagnol, dit que cet acte joint au rappel de l'ambassadeur Napolitain, et à la nomination d'un ministre français, montre ce qu'on doit attendre des souverains alliés.

LE SPECTATEUR CANADIEN.

Quelques-uns des dernières nouvelles d'Europe soient du milieu de Mai, elles ont un peu d'importance ou si contradictoires, que ce serait à peu près une peine inutile de les commenter. Le nouveau sultan du dernier Mercury de Québec nous a paru digne d'être traduit: "On dit que le 9 Mai, une motion pour une réforme parlementaire a été rejetée à une majorité de 155 voix contre 124. Nous ne pouvons regarder ce résultat que comme un triomphe considérable pour le parti réformateur; une majorité de 31 seulement sur une telle question est sûrement une petite majorité. Une réforme est nécessaire pour faire laire la voix de la clameur; tandis qu'il y aura des inégalités comme les présentes, on aura toujours de beaux prétextes pour crier. Bien que, quant à la Chambre des Communes elle-même, aucun changement ne puisse la former mieux peut-être dans la pratique, cependant il est de quelque chose à la théorie, dans la question du droit que doit avoir le peuple, jusqu'à un certain point, dans le choix de ses représentants. Car que des villes marchandes ou

manufacturières, grandes, populeuses, et possédant de biens considérables, ne soient pas représentées, tandis que des bourgs en comparaison presque sans habitants ont leurs représentants, c'est en théorie, une inconséquence si frappante, qu'elle blesse toute idée de propriété et de justice, nonobstant que la Chambre des Communes puisse être, dans le fait, aussi bien, sinon mieux constituée, dans les présentes circonstances, qu'elle pourrait l'être en conséquence d'un changement quelconque?"

Nous nous contenterons de demander à notre avant-coureur, s'il regarde comme une preuve que la Chambre des Communes est présentement constituée de la meilleure manière possible, le rejet par cette même chambre d'une proposition aussi raisonnable que celle de transférer la franchise élective de bourgs et même de hameaux pauvres et presque inhabités, à des villes et des cités riches, florissantes et populeuses?

Le Temps, &c. — La chaleur a été accablante à la fin de la semaine passée et au commencement de celle-ci; mais depuis quatre ou cinq jours, elle est beaucoup plus supportable. La chaleur a été, comme l'année passée, fatale à plusieurs personnes dans ce district; et comme il est probable qu'elle sera plus grande encore et plus continue, dans le mois prochain et le suivant, il est à craindre qu'un bien plus grand nombre n'en soit la victime. Laisant aux médecins à prescrire les préservatifs de leur art, s'il en est, contre le cholera morbus, nous croyons de notre devoir de recommander au moins les précautions ordinaires et faciles à tout le monde, pendant tout le temps des grandes chaleurs. L'expérience de l'été dernier et du commencement de celui-ci, a prouvé qu'il était très dangereux de boire du lait ou de l'eau froide, ou de se baigner dans les rivières, après les repas ou des marches et des occupations fatigantes. On doit surtout se garder de boire de l'eau de puits, ordinairement très froide dans cette saison, après avoir travaillé ou marché au point de se mettre en sueur. On a eu l'été dernier, soit ici, soit dans les états voisins, plusieurs exemples de personnes mortes subitement, pour avoir bu seulement un verre d'eau froide, dans le fort du chaud et de la fatigue. L'eau des puits, quand on n'en a pas d'autre, devrait être tirée longtemps d'avance, et l'on devrait encore se reposer un peu avant d'en boire. Dût-on nous reprocher la trivialité apparente de ces remarques, nous regretterions pas de les avoir faites, si elles pouvaient être de quelque utilité à quelques uns de nos compatriotes.

Avant l'apparition des chenilles appelées arpeuteuses, dans ce district, et depuis leur disparition, jamais les chenilles ordinaires n'avaient fait autant de ravages qu'elles nous ont fait cette année. C'est une tenté de voir partout des vergers naguère si verts, et pendant un temps si fleuris, aussi dépouillés de feuilles que dans le cœur de l'hiver. Plusieurs propriétaires ne s'attendaient pas sans doute à un dégat si complet, car ils auraient pu s'être fait des efforts pour soustraire leurs arbres fruitiers à la voracité des grosses chenilles, comme ils les soustrayaient autrefois à celle des arpeuteuses. Quelques uns ont tenté de le faire, et quoiqu'ils n'aient réussi qu'en partie, ils seront pourtant pleinement récompensés de leurs peines; car surabondamment les pommes se vendront cette automne à un prix exorbitant.

Un autre fléau menace un objet plus essentiel encore: d'après ce qui nous a été dit dernièrement par une personne de la campagne, il est à craindre que les sauterelles ne fassent autant de tort aux grains que les chenilles en ont fait aux fruits. La personne qui nous a parlé de la chose, dit que les sauterelles ont paru cette année de meilleure heure et en plus grand nombre que de coutume, qu'elles étaient encore petites, mais que si elles parvenaient à la grosseur ordinaire, et demeurent un peu longtemps, on ne peut dire ce que deviendra la moisson.

Quelques abonnés à qui l'on envoie le Journal par la poste, se sont plaints qu'ils ne le recevaient pas toujours régulièrement. Comme les différents paquets sont régulièrement mis au bureau de la poste en ville, tous les samedis, longtemps avant l'heure du départ de la maille, la faute doit être rejetée ou sur la négligence des postillons ou des couriers particuliers, ou sur le manque de savoir-vivre, pour ne rien dire de plus, de quelques individus, qui ne se gênent point de se servir de ce qui n'est pas pour leur usage, sans même se soucier de remettre les choses dans l'état où ils les ont trouvées; d'où il arrive que des numéros, ou se perdent, ou se salissent, ou n'arrivent à leur destination que longtemps après le jour marqué. Nous espérons que les personnes à qui la chose serait arrivée, prendront ce peu de lignes pour un avis de n'y plus revenir.

Vol.—A la Rivière du Loup, dans la nuit du 15 du présent mois, on a enlevé d'une quvette dans la cour, les articles suivants appartenant à Mr. Pierre Fortier, marchand:—7 paires de grands rideaux de coton, avec franges—4 1-2 do. plus petits—un tour de lit de coton—une couverture de soie, de basin, et autres articles. On pense que le vol ci-dessus a été commis par quatre hommes qui ont passé dans un canot, et qu'on avait fait sortir dernièrement de prison à Montréal. Il s'est fait d'autres vols, la même nuit, dans les environs. Gazette.

Ils lecteurs verront dans la Gazette de ce jour l'établissement de cinq Sociétés d'Agriculture dans ce District en addition à la Société d'Agriculture de Québec. Il a aussi été formé des Sociétés Auxiliaires à Ste. Marie Nouvelle-Beauce et à la Pointe aux Trembles, et une autre pour le haut de la Rivière du sud, St. Vallier et Beaumont. Ces Sociétés devraient cette année les Expositions pour les différentes Paroisses comprises dans leurs limites. Gazette de Québec.

MONSIEUR, J'ai lu dans votre numéro du 9 Juin, le rapproche que fait un Campaignard à quelqu'un du Clergé. J'ose espérer que des exemples d'un genre contraire feraient plus de plaisir au lecteur, et pourraient faire une impression plus salutaire. Je vous en laisse le jugement. Je me fais une gloire de raconter la manière généreuse et bienveillante avec laquelle les Cures d'Edmouham se conduisent dans leurs paroisses. Chez nous, par les soins, le zèle et l'assistance de notre Curé, il se bâtit une maison spacieuse pour l'éducation de la jeunesse. Il serait bien à souhaiter qu'un homme qui désire si ardemment le bien public eût des revenus plus considérables: nos enfants et auraient la meilleure part, vû les peines que se donne notre respectable Curé... Les autres paroisses nous fournissent des exemples qui ne sont pas moins généreux. Je tiens de personnes dignes de foi que quelques-uns des Cures du même comté payent pension à plusieurs jeunes gens dans les Collèges et à plusieurs jeunes filles dans les Communautés. Qu'ils soutiennent outre cela des écoles dans leurs paroisses à leurs propres frais, et qu'il y en a même qui ont été obligés d'emprunter pour soutenir ces écoles. Je n'aurais rapporté les circonstances suivantes, si des preuves existaient et des personnes de la paroisse dont je veux parler n'attestent qu'elles ont eu lieu. "Notre Curé,

Terrebonne, le 20 Juin, 1821.

(Ces dix-neuf des paroissiens) s'adj. mérités plus de douze mille francs, tant pour orner notre Eglise que pour nous aider à bâtir une maison d'Ecole et pour d'autres travaux qui n'auraient pas manqué de nous fatiguer. Quand nous avons fourni une pierre il en a donné vingt-cinq. Que dir-je, quand nous avons bâti notre maison d'Ecole, les plus riches d'entre nous ont donné autour de cinq piastres, et il a fourni environ quinze cents francs. Ses revenus ne montent pourtant guères qu'à trois mille francs par année. Notre Presbytère inopérait ruine par plusieurs endroits, le voûta qui entend de le faire réparer à ses propres frais. Il ne nous a pas même demandé de l'assistance pour les matériaux."

DECEDES, A Beaumont, Dimanche, le 9 du courant, à l'âge de 52 ans, ABRAHAM COUILLARD DE BEAUMONT, seigneur d'une partie de cette paroisse, et Major de la seconde Division de St. Vallier.—Ses qualités personnelles lui attirèrent l'estime de tous ceux qui le connurent et lui méritèrent la réputation d'homme de bien. Ses restes furent inhumés Maréchal dans l'Eglise de Beaumont, au milieu d'un concours considérable tant de cette paroisse que des paroisses voisines. — A Varennes, Dimanche dernier, Mr. JOSEPH BRYANT, marchand, en sortant de la rivière où il avait eu l'imprudenc de se baigner, aussitôt après son dîner, ou, selon un autre avis, après une occupation qui l'avait mis en nage. — En cette ville, Lundi dernier, presque subitement, Mr. CHARLES FARRÉ dit RAYMOND, du faubourg St. Laurent. — Le même jour, après une très courte maladie, Mr. JAMES GILLESPIE, Marchand d'Épicerie. — Mardi dernier, après une courte maladie, JOHN MCKAY, Eccl. ancien Avocat pour le Haut-Canada, et ex-Capitaine dans la milice incorporée.

PRIX DU MARCHÉ. Farine, le quintal, 11 0. Bled, le minot, 4 10. Bœuf, la livre, détail, 0 10. Lard, do. do., 0 12. Beurre, do. do., 1 4. Secre d'érable, en gros, 0 8. Œufs, la douzaine, 0 12.

VENTES PAR ENCAN.

PAR CUVILLIER & CARTIER. A leur Chambre d'Encan, LUNDI prochain, à UNE heure, seront vendus,

- 120 QUARTS Farine d'Avoine fraîche, résidu du fond des passagers du Commerce, de Greenock, 100 Paniers (frails) Raisins nouveaux, 22 Quarts Orge, 25 Douzaines Forte Bière d'Hibberts, 47 do Porter d'Ecosse, 32 do Ale d'Ecosse, 20 do Vin de Ténériffe, 14 Sacs Sucre des Indes, 8 Quarts Cassonade ditto, Divers MEUBLES de Ménage, ET

Un excellent assortiment de MARCHANDISES SECHES. CUVILLIER & CARTIER, Encanteurs. 30 Juin, 1821.

A leur Chambre d'Encan, MARDI et MERCREDI prochains, chaque jour à UNE heure, sera vendu.

UN Assortiment Général de MARCHANDISES SECHES, consistant en Indiennes, Coton rayés, Gingham, Bombazettes, Mousseline, Toile d'Irlande, Grosse Toile, Toile de Russie, Toile écru, Flatilles, Bandes de Turquie, Derry, Bengal, Toile à carreaux, Basin, Coutil, Nankin, Jannée, Futaine, York Stripes, Couvrepiés piqués, Soies, Dentelles, Passement, Fil, Bas, &c. de Coton; Épingles, Aiguilles, &c. &c. CUVILLIER & CARTIER, E. & C. 30 Juin 1821.

SEL AU PORT.

ON pourra se procurer quelques centaines de Minots de SEL de Liverpool très-net, à bord du brig Isabella, Capitaine Agnew, à bas brix, en s'adressant à bord d'ici à deux ou trois jours. CUVILLIER & CARTIER, COURTIERS. 30 Juin, 1821.

A VENDRE, 200 QUARTS de LARD de la première et seconde qualité, en très bon état, PAR JOSEPH VALLE'E. Montréal, Faubourg St. Laurent, 17 Mai, 1821. 15xf

A VENDRE, à des termes de paiement géné et ux, UNE TERRE située dans la paroisse de Berthier, seigneurie de Berthier (à six milles seulement du village); de la contenance de 120 arpens en superficie, le tout dans un excellent état de culture, avec maison, grange et étables dessus construites.— Aussi, une Terre à bois joignant la première, pareillement de 120 arpens. Ces deux terres appartenaient ci-devant à Joseph Robillard dit Lambert. Pour les particularités, s'adresser à JACQUES DELIGNY, écuyer, à Berthier, ou au soussigné, PETER MUGILL. Montréal, 26 Juin, 1821. —21—

A Vendre ou à Louer,

Et à en prendre possession immédiatement. UNE TERRE d'une étendue extraordinaire, dont la plus grande partie est défrichée et labourable; sur laquelle il y a une Maison en pierre, une Grange, une Ecurie, une Etable en bois, et autres dépendances spacieuses et commodes; le sol convenable à toutes sortes de grains et plantes qui peuvent croître et pousser en ce climat.— Cette Terre est d'ailleurs très avantageusement située pour quelques commerces que ce soit; elle n'est qu'à cette petite distance, de sept lieues, et presque au confluent d'une Rivière navigable jusqu'à la ville de Montréal. Il sera accordé des termes faciles pour le paiement du prix d'achat, à qui désirera l'acquérir, une somme bien modique seulement, sera exigée comptant. Pour les particularités s'adresser au soussigné à Laprairie. R. F. DANDURAND. Le 22 Sept.

Changement de Demeure.

Le public est respectueusement informé que le soussigné a transporté sa boutique comme Marchand Tailleur, au No. 48, rue St. Paul, et coin de la rue St. Joseph, où il se propose d'avoir à tous les jours un assortiment

D'HABITS TOUT FAITS,

de toutes sortes et qualité, pour la commodité des messieurs en voyage.

Il saisit la présente occasion pour faire ses sincères remerciements et témoigner sa reconnaissance aux messieurs qui l'ont déjà honoré de leurs ordres. Le soussigné assure ces messieurs et le public en général qu'il n'a épargné ni soin ni dépense pour se procurer des manufactures d'Angleterre les Draps les meilleurs et les plus à la mode qui s'y font, et attend un assortiment régulier par les premiers vaisseaux qui arriveront à Québec.

Avec ces avantages, il espère et sollicite ardemment, la continuation de leur faveur.

FRANCIS METZLER.

Montréal, 1er Mai, 1821. 13-xf.

AVIS.

LES Dames de Montréal et de ses environs sont très-respectueusement informées que MADAME METZLER a transporté sa boutique de Modes au No. 48, rue St. Paul, coin de la rue St. Joseph, où les ordres qui lui seront donnés pour HABITS et MARCHANDISES de Modes, seront exécutés ponctuellement.

Madame Metzler ayant obtenu cette belle situation, se propose de tenir ses appartements constamment approvisionnés d'EFFETS et d'HABITS à la dernière mode. Ses ordres ayant été donnés de bonne heure, elle a lieu d'espérer que ses marchandises arriveront ici par les premiers vaisseaux; et alors ses nouveaux appartements seront assortis des effets du dernier goût dans le commerce de Modiste, pour l'inspection du public.

Les sentiments de reconnaissance de Mad. Metzler envers les Dames qui ont déjà favorisé ses efforts, et l'encouragement flatteur qu'elle a éprouvé en tout temps de la part du public en général, la portent à espérer que son présent établissement sera honoré de la continuation de leur faveur.

Montréal, 1er Mai, 1821.

Emplacement à Vendre.

Le soussigné offre en vente un Emplacement formant trois quarts d'arpent en superficie, situé au bas de la Rivière Chateaugay, vis-à-vis l'embouchure d'une certaine rivière venant de la Maison Seigneuriale des Dames de l'Hôpital Général; le dit Emplacement étant borné par devant par la dite rivière de Chateaugay, par derrière et d'un côté par Mr. Urbain Moquin, et d'autre côté par Mr. Pierre Reid. La situation avantageuse de ce terrain le rend bien digne de l'attention des spéculateurs, étant un lieu très propre au commerce et l'endroit où s'arrêtent tous les caïeux, bateaux et autres voitures d'eau; l'on pourrait aussi y construire un quay qui serait d'un grand avantage pour le débarquement des passagers du Steamboat.

Pour les conditions, s'adresser à Mr. PIERRE MORREAU, au Fauxbourg Ste. Anne.

PIERRE HEROUX.

Le 8 Juillet, 1820. 2f.

AVIS.

TOUTS ceux qui sont endettés envers la succession de feu MR. JOHN SEYBOLD, par bon, obligation, billet, ou autrement, sont requis de payer le montant de leurs dettes respectives, à MR. BÉNJAMIN HALL, qui est dûment autorisé à les recevoir, et à en donner quittance, et tous ceux envers qui feu MR. JOHN SEYBOLD était endetté, sont priés d'envoyer leurs comptes dûment attestés pour liquidation et paiement.

GEORGE SMITH, FREDERICK SEYBOLD, BÉNJAMIN HALL. Exécuteurs

Montréal, 3 Janvier, 1821 48xf

AVERTISSEMENT.

AVIS est par le présent donné aux Créanciers du feu FREDERICK STEM, que leurs demandes seront immédiatement payées en s'adressant à N. B. DOUCET, Notaire à Montréal, Rue Saint Jacques, et ses Débiteurs sont informés que faute de paiement, les demandes que la succession a contre eux seront immédiatement mises entre les mains d'un Avocat, pour en faire le recouvrement.

JOHN PICKEL, Père, Exécuteur Testamentaire, et Tuteur des Enfants Mineurs de feu Frédéric Stem.

Montréal, le 11 Décembre, 1820. 45xf

A LOUER.

UNE MAISON de Pierre à la Pointe à Callières, ci-devant occupée par Wm. Corning, comme tavernier.

Aussi, Une autre MAISON de Pierre, près de la précédente, avec une BOUTIQUE de Forgeron et une REMISE y adossée. Pour les conditions, s'adresser à

M. C. CUVILLIER & Co.

2 Février, 1821.

AVIS.

LES Soussignés, Exécuteurs Testamentaires de feu ADAM A. GORDON, en son vivant de la ville de Montréal, marchand, requerront par le présent tous ceux qui ont des comptes contre les biens et succession du dit Adam A. Gordon, de les présenter sans délai pour ajustement et liquidation, et ceux qui doivent à la dite succession, de payer le montant de leurs dettes respectives à KENNETH DOWIE, un des soussignés.

JOHN PORTEOUS, KENNETH DOWIE.

20 Janvier, 1821. 6xf

UNE personne de bonnes mœurs qui entend la tenue des Livres en partie double, et qui a un bon style mercantile en Français, désirerait trouver une place dans quelque Maison de commerce, soit en ville ou à la campagne. S'adresser à cette Imprimerie.

Le 28 Mars, 1821. 8-13

A LOUER.

DEUX belles MAISONS, Jardins et dépendances, situés à la Rivière Saint Pierre près de cette ville, appartenant à la succession de feu Samuel Liberal Dumas Ecr. Pour informations, s'adresser au soussigné, en son étude, rue Saint Jacques.

N. B. DOUCET, N. P. Montréal, le 6 Avril 1821.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE,

SAMEDI, le 13e. Février, 1819.

ORDONNE.—Que la règle établie le trois Février Mil huit cent dix, concernant les notices pour les requêtes pour des Bills privés, soit imprimée une fois par mois dans les papiers publics de cette Province, pendant trois années.

Attesté, Wm. LINDSAY, Greff. Assblée.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

SAMEDI, 3e. Février, 1819.

RESOLU.—Qu'après la fin de la présente Session, avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill privé pour ériger un Pont ou des Ponts, pour régler quelque Commune, pour ouvrir quelque Chemin de Barrière, ou pour accorder à quelqu'individu, ou à des individus quelque droit ou privilège exclusif quelconque, ou pour altérer ou renouveler quelque Acte du Parlement Provincial pour de semblables objets, il sera donné notice de telle application qu'on se proposera de faire, dans la Gazette de Québec, et dans un des papiers publics du District, s'il y en a, et par une affiche posée à la porte des Eglises des Paroisses qui pourront être intéressées à telle application, ou à l'endroit le plus public, s'il n'y a point d'Eglise, pendant deux mois, au moins, avant que telle pétition soit présentée.

Attesté, Wm. LINDSAY, Greff. Assblée.

Les Imprimeurs de Papiers-Nouvelles en cette Province sont priés d'insérer les Résolutions ci-dessus, en la manière ordonnée par la première. Leurs comptes seront payés à la fin de l'année, en par eux s'adressant au Bureau du Greffier de la Chambre d'Assemblée.

HOUSE OF ASSEMBLY.

SAURDAY, 13th February, 1819.

ORDERED.—That the Rule established by this House on the third day of February one thousand eight hundred and ten, concerning the notices for Petitions for private Bills, be printed once monthly in the public news-papers of this Province, during three years.

Attest Wm. LINDSAY, Clerk Assbl.

HOUSE OF ASSEMBLY.

SATURDAY, 3d. February, 1819.

RESOLVED.—That after the close of the present Session, before any Petition is presented to this House for leave to bring in a private Bill, whether for the erection of a Bridge, for the regulation of a Common, for the making of any Turnpike Road, for granting to any individual, or individuals, any exclusive right or privilege whatsoever, or for the alteration or renewing of any Act of the Provincial Parliament for the like purpose; notice of such application shall be given in the Quebec Gazette, and in one of the news-papers of the district, if any is published therein, and also by a notice affixed on the Church Doors of the Parishes, that such application may affect; or in the most public place, where there is no Church, during two months, at least, before such Petition is presented.

Attest Wm. LINDSAY, Clerk Assbl.

The Printers of the News-papers in this Province are requested to insert the above Resolutions in the manner directed by the foregoing. Their accounts will be paid at the end of each year at the Clerk's Office, House of Assembly.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

LUNDI, le 22 Mars, 1819.

RESOLU.—Qu'après la présente Session avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill privé pour ériger un Pont de Peage, la Personne ou les Personnes qui se proposeront de pétitionner pour tel Bill en donnant la Notice ordonnée par la Règle du 3e. Février 1819, donnera aussi en même temps et de la même manière un Avis notifiant les lieux qu'elle se proposera de demander, l'étendue du privilège, l'élévation des Arches, l'espace entre les Bûches ou Piliers, pour le passage des Caïeux, Cages et Bâtimens, et mentionnant si elles se proposent de bâtir un Pont Levis ou non et les dimensions de tel Pont Levis.

ORDONNE.—Que la dite Règle soit imprimée et publiée en même temps et de la même manière que la Règle du Trois Février, 1819.

Attesté Wm. LINDSAY, Greff. Assblée.

HOUSE OF ASSEMBLY.

MONDAY, 22d. March, 1819.

RESOLVED.—That after the present Session, before any petition praying leave to bring in a Private Bill for the erection of a Toll Bridge is presented to this House, the person or persons purposing to petition for such Bill, shall upon giving the Notice prescribed by the Rule of the 3d. day of February, 1819, also at the same time and in the same manner, give a Notice stating the rates which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the Arches, the interval between the abutments of piers for the passage of rafts and vessels, and mentioning whether they purpose to erect a Draw-Bridge or not, and the dimensions of such Draw-Bridge.

ORDERED.—That the said Rule be printed and published at the same time and in the same manner as the Rule of the 3d. February, 1819.

Attest Wm. LINDSAY, Clerk Assbl.

Changement de Domicile.

CHARLES TURGEON, Arpenteur Juré, profite de cette voie pour faire ses remerciements à ses amis et au public en général, des faveurs qu'il en a reçues dans sa profession, et il les prévient qu'il tiendra (à l'avenir) son Bureau dans le Haut de la Maison No. 143 voisine N. E. de Mr. Plessis Bellair, sur le Nouveau Marché, Rue St. Paul, où il recevra avec reconnaissance, et exécutera avec diligence tout ordres concernant sa dite profession.

Montréal, le 27 Avril, 1821. 12-xf.

A LOUER,

DEUX MAISONS, situées Rue Bleury, au Fauxbourg St. Laurent.—Pour les conditions s'adresser à cette Imprimerie.

Montréal, 28 Avril, 1821. xf-12

AVIS.

Le Soussigné ayant été dûment autorisé à agir de la part des Enfants mineurs de feu WILLIAM RALSTON, de Montréal, Cultivateur, requiert toutes personnes ayant des demandes contre la succession de dit WILLIAM RALSTON, de les présenter dûment authentiquées, pour être examinées, et toutes celles qui sont endettées envers la dite succession de payer sans délai, au Comptoir de HART LOGAN & Co. rue de St. Sacrement.

JAMES LOGAN.

Montréal, 25 Nov. 1820. 2f-4

A Vendre par les Soussignés.

260 QUARTS, } de belle Cassonade.

12 Barriques }
70 Pipes de Vin d'Espagne.
10 ditto ditto de Port d'une qualité supérieure.
10 Demi Barriques de Ténériffe, L. P.
20 ditto ditto ditto, en bouteilles.
50 Tonnes de Rum de la Grenade.
5 ditto ditto fort de la Jamaïque.
5 Pièces, } d'Eau de Vie de Cognac supérieur.
10 Barriques }

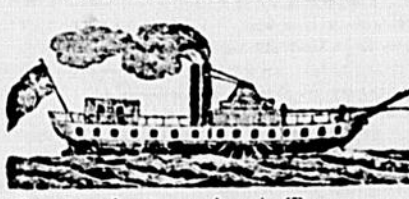
100 Caisses de Savon d'Angleterre.
10 Barriques de Sel en paniers.
30 Paniers de Cruches de Pierre assorties.
20 Barriques Verrierie assortie.
Vitres de 7 1/2 x 8 1/2... 8 1/2 x 9 1/2... 10 x 12.
30 Tonneaux de Fer en barres d'Angleterre.
1200 Pièce Vaisseau Creux de Fer de fonte.

DE PLUS.
Quatre Malles de Papeterie, consistant en Livres de Compte, Papier, Plumes, &c. Un assortiment général de Marchandises de Laine, Toile et Coton.

BRIDGE & PENN. 46xf

Montréal, 22 Décembre, 1820.

LE TELEGRAPH.



LA Chambre du Steam-boat le TELEGRAPH ayant été agrandie, et d'autres améliorations y ayant été faites, ce vaisseau offre présentement aux passagers autant de commodités et d'agrément que pas un de ceux qui navigent sur le Fleuve. Les jours de départ seront de Montréal les LUNDIS à NEUF heures du matin, et de Québec les MARDIS SOIR ou JEUDIS MATIN, selon que la marée sera favorable. Il arrêtera à St. Salpice, à Berthier, aux Trois-Rivières et à Batiscan. Pour le fret ou le passage, s'adresser au Maître à bord, à MESSIEURS HENSHAW & HOLT à Québec, ou Mr. JOHN PORTEOUS à Montréal.

Montréal, 5 Mai, 1821. 13xf

AQUEDUCS DE MONTREAL.

LES Propriétaires sollicitent le public de ce que la nouvelle épreuve d'un second livier a démontré que ces importants ouvrages étaient en état de continuer leur opération sans interruption, nonobstant le rigueur de l'hiver sous ce climat, et que par la solidité des matériaux, ils pourront continuer long temps à la commodité des habitants de cette ville.

Les propriétaires ont prouvé incontestablement, comme ils le font, que les nombreux avantages qu'on retire de cet établissement, sur rapport à la santé, à la commodité, et à la sécurité, et surtout à moyen sûr et facile qu'il fournit pour éteindre promptement le feu; on en a eu des exemples particuliers dans les incendies qui ont eu lieu dans cette ville, depuis la construction de ces ouvrages, et qui tous excepté trois, ont commencé dans des maisons qui n'étaient pas approvisionnées d'eau par la Compagnie, et auraient probablement été étouffés sans beaucoup de dommage, s'il en eût été autrement.

Ces pertes tombent d'abord, il est vrai, directement sur le Bureau d'Assurance, mais finalement sur les propriétaires en un plus haut degré, comme il paraît évidemment par la hausse qui a déjà eu lieu dans le taux de l'assurance; de sorte que les pertes occasionnées par la négligence des moyens de sûreté au pouvoir de chacun, sont réellement une taxe directe sur toutes les propriétés réelles et personnelles du pays. Il est aussi à craindre que ces pertes n'augmentent, à moins qu'on ne prenne les moyens de les prévenir, et il n'y a pas de meilleur préservatif contre le feu, qu'un bonne provision d'eau.

Les Propriétaires seront prêts à introduire les tuyaux dans les maisons, aussitôt que la terre sera dégelée.

14 Avril, 1821. 10

A LOUER,

Pour une ou plusieurs Années.

AIRLY HOUSE (résidence de feu John Ogilvie, éc.) maison agréablement située à la Côte des Neiges, à trois milles de la ville. Elle contient une salle d'entrée, une salle à diner, quatre chambres à coucher, deux cuisines (dans l'une desquelles est une cuisinière à vapeur) caves, et autres dépendances; avec Dépense, Lavoir, Etables, Remises adjacentes. Possession donnée présentement, ou le 1er de Mai prochain. S'adresser à

Montréal, 3 Février, 1821 xf-52

RECEMMENT PUBLIE'

HISTOIRE abrégée de L'ANCIEN TESTAMENT, avec celle de la VIE DE N. S. JESUS-CHRIST, où sont contenues ses principales actions. Nouvelle édition.

Montréal, 28 Avril, 1821.

A LOUER,

Pour une ou plusieurs années, et possession donnée immédiatement,

UNE MAISON commode avec étables, &c. convenable pour deux familles, rue St. Constant, et la moitié d'une autre Maison, rue Vitré, au Fauxbourg St. Laurent. Aussi, Deux BANCS dans l'Eglise Protestante Episcopale.—Déplus, et possession donnée le premier de Mai—TROIS MAISONS, rue Vitré, et un ditto rue Sangninet, au Fauxbourg St. Laurent, par

BÉNJAMIN HALL, TUTEUR.

Montréal, rue St. Laurent, } 4xf

3 Mars, 1821. }

AVIS.

TOUTS ceux qui ont des comptes contre les Biens de JOSEPH JUDSON, absent de la Province, sont requis de les présenter dûment authentiqués; et ceux qui sont endettés envers le dit J. Judson, de payer immédiatement au soussigné, qui est seul autorisé à recevoir le paiement et à donner quittance, ayant été dûment nommé Curateur au dit JOSEPH JUDSON.

H. GRIFFIN, N. P.

Montréal, 5 Janvier, 1821. 48xf.

PERDU.

UN CACHET antique empreint d'une figure de Cupidon tenant un demi-cœur avec le mot: "Je n'en veux point." Quiconque remettra le dit Cachet à cette Imprimerie sera bien récompensé. La valeur intrinsèque en est pas bien considérable, mais il était depuis longtemps en la possession de celui qui l'a perdu, et avait été reçu en présent d'une peronne qui est sur le point de laisser ce pays, peut-être pour toujours.

Montréal, 28 Avril, 1821.

Ecole du Jour et de Tension, Rue St. Jean, No. 9.

MR. HANAMNEY fait ses remerciements sincères à ses amis et au Public, pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu pendant ces quatre années passées, et prend la liberté d'informer les Dames et Messieurs Français de cette ville et de ses environs, qui désirent donner une éducation Anglaise à leurs Enfants, qu'ils apprendront à parler, lire et écrire la langue Anglaise, en moitié moins de temps qu'il en faut aux autres Ecoles, sans aucun châtiement corporel. Les personnes qui voudraient voir Mr. H. pourront le faire entre Midi et 2, et 5 et 8 heures de l'après-midi, au quel temps on peut voir tous les jours sa salle d'Ecole.

Montréal, 22 Juin, 1821. 204f.

LE DR. KIMBER vient de recevoir son assortiment ordinaire de Drogues, d'Instruments de Chirurgien et de Livres de Médecine.

AUSSI— Une quantité de Bocaux et autres Flacons d'Apothicairerie. Montréal, 16 Juin, 1821. xf-19

AVIS.

TOUTES Personnes endettées envers, ou ayant des demandes contre, la succession de feu ETIENNE GUY, Ecuyer, en son vivant arpenteur de Montréal, sont priées de payer sans délai ce qu'elles doivent, et présenter leurs comptes en bonne forme au soussigné Exécuteur de son Testament et de ses dernières volontés.

OLIVIER BERTHELET. Montréal, 2 Mars, 1821. 4-xf

ON A BESOIN DE GRAINE DE LIN.

LES Soussignés payeront le plus haut prix du Marché pour de la GRAINE DE LIN, No. 72, Rue St. Paul, où ils ont à vendre leur assortiment ordinaire de Peintures, Huile, Vernis, &c. &c. &c.

R. & H. CORSE. 25 Septembre, 1819. ff.

AVERTISSEMENT.

LE Soussigné prend la liberté de prévenir Messieurs les Notaires et le public en général, qu'il a laissé la profession d'Aubergiste, et se propose actuellement de continuer comme ci-devant la profession de CURIER PUBLIC et de faire tout Escompte ou Vente auxquels on voudra bien l'employer. Il se flatte de pouvoir remplir cette charge en langue Anglaise et Française, et de mériter par sa ponctualité et son attention la faveur et l'encouragement du public en général.

LS. PROVENDIE. Montréal, 7 Mai, 1821. —14—

A Louer et prendre possession le premier de Mai prochain.

CETTE belle et grande MAISON en pierre à deux étages, située au dessus du village de Sault St. Louis, avec des dépendances considérables, Moulin à Vent, Bluteaux, Ecurie pour loger neuf chevaux et autres bâtimens. L'endroit est un des meilleurs qu'il y ait dans la province. Pour plus ample information s'adresser au

MAJOR DELORIMIER, Propriétaire.

17 Mars, 1821. 6xf

SURPRISE,

Propriété de Robert Straker, Chirurgien Vétérinaire. CE CHEVAL Anglais si bien connu, contraria les Juments à Six Piastres pour la maison, argent comptant, ou quatre Piastres par fois.

Surprise à cinq ans, est d'un brun clair, à 16 palmes trois onces de hauteur, est d'une force supérieure et d'une action remarquable. Il sera montré, Vendredi le 1 Mai, à 11 heures, au Nouveau Marché, et les trois Vendredis suivants, et ensuite à ses étables près des Moulins à Vent au fauxbourg St. Anne, durant la saison.

N. B. R. STRAKER, reconnaissant des faveurs reçues, prévient ses amis et le public, qu'il a arrangé une grande Etable comme hospital pour les Chevaux malades, où il leur sera donné tout le l'attention possible dans sa profession de Chirurgien Vétérinaire.

Montréal, 27 Avril, 1821. 156f

Cloux à Lattes et à Bardeaux.

LE Soussigné remercie les personnes qui ont bien voulu lui accorder leur pratique, et prévient le public qu'il aura constamment un assortiment de CLOUX à LATTES et à BARDEAUX, au plus bas prix.

On pourra en trouver chez lui, au Fauxbourg St. Laurent, à la première maison de la grande rue, à droite, et chez Mr. Louis Marcoux, rue St. Paul, No 144, au bas du Nouveau Marché.

PIERRE VINCENT.

Montréal, 26 Mai, 1821. 3f.—16

To LET and possession given the first of MAY next.

TWO large and elegant STONE HOUSE, two stories high, situated above the village of the Sault St. Louis, with extensive dependencies, a Wind Mill, Bolters, Stables large enough for nine horses, and others buildings. The place is one of the most advantageous in the province. For further particulars enquire of

MAJOR DELORIMIER, Proprietor.

17th March, 1821. 6xf

RECEMMENT publié et à vendre à cette Imprimerie, No. 29, Rue St. Paul, chez Cunningham, No. 38, même rue, et chez Nickless & McDonell, No. 98, Rue Notre-Dame.

TRADUCTION

Libre et Abrégée

DE LECONS DE CHIMIE,

Données par le chevalier Humphrey Davy, à la Société d'Agriculture de Londres.

Dédiée aux Sociétés d'Agriculture du Bas-Canada, par A. G. DOUGLAS, Capitaine à demi-paix.

Après le plaisir que nous a procuré la lecture de l'ouvrage ci-dessus, et l'instruction que nous y avons puisée, nous croirions manquer à notre devoir de journaliste et à la justice due à l'auteur, si nous ne disions pas au moins ce qu'il nous a semblé avoir un présent digne de la reconnaissance des AGRICULTEURS et de la jeunesse studieuse, pour qui l'est principalement destiné.